

CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE DU 31 MARS 2015

Date de convocation
25.03.2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, se réunit en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le mardi vingt neuf mars de l'an deux mil quinze.

Sont présents : Mrs Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Benoit NEUILLET, Philippe QUILLET et Mesdames Pascale BONHOMME et Agnès GASTIGER.

Sont absents : Monsieur Samuel DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur Claude DUPRONT, Madame Virginie MATEOS qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick LEROUX, Madame Urszula DUPLAGA et Monsieur Johan PETIT.

Monsieur Benoit NEUILLET nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 17 décembre 2014, à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2014 pour le budget de la Commune

Les membres du Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2014, et après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer en écritures ;

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARENT que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECIDENT d'approuver les comptes de gestion présentés, pour la commune, pour l'année 2014.

2. Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2014 pour le budget du service des eaux

Les membres du Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2014, Et après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer en écritures ;

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARENT que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECIDENT d'approuver les comptes de gestion présentés, pour le service des eaux, pour l'année 2014.

3. Approbation et vote du CA 2014 Commune

Le Conseil Municipal, après s'être vu présenté le compte administratif 2014 de la commune, APPROUVE à l'unanimité, ce même compte administratif qui se décompose comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 219 335,12 €.

Recettes : 244 012,48 €.

Ce qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 24 677,36 €.

Auquel il faut ajouter le report de l'année N-1 de 80 650,53 € soit 105 327,89 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 112 921,16 €.

Recettes : 111 506,68 €.

Ce qui fait apparaître un déficit d'investissement de 1 414,48 €.

Auquel il faut ajouter le report négatif de l'année N-1 de 3 867,83 € soit 5 282,31 €

4. Approbation et vote du CA 2014 Service des eaux

Le Conseil Municipal, après s'être vu présenté le compte administratif 2014 du service des eaux, APPROUVE à l'unanimité, ce même compte administratif qui se décompose comme suit :

- SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 53 155,95 €

Recettes : 73 375,98 €

Ce qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 20 220,03 €.

Auquel il faut ajouter le report de l'année N-1 de 36 053,20 € soit 56 273,23 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 36 847,69 €

Recettes : 8 645,50 €

Ce qui fait apparaître un déficit d'investissement de -28 202,19 €.

Auquel il faut déduire le report de l'année N-1 de 54 031,37 € soit 25 829,18 €.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour la Commune

Les membres du Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction budgétaire M14,

Après avoir approuvé le compte de gestion 2014, le compte administratif 2014 qui présentent un excédent de fonctionnement d'un montant de 105 327,89 €.

Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 5 282,31 €,

Vu que selon le même compte administratif, il convient de reporter la somme de 5 282,31 € au compte 1068, recettes d'investissement.

Et vu que le report en section de fonctionnement doit comprendre la déduction du report affecté au 1068 : soit 105 327,89 € – 5 282,31 € soit 100 045,58 €

DECIDENT, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget primitif 2015 le résultat comme suit :

Report en Section de Fonctionnement : (Ligne 002 en recettes) 100 045,58€

Report en section d'investissement : (1068 en recettes) 5 282,31 €

Report en Section d'Investissement : (Ligne 001 en dépenses) 5 282,31 €

6. Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le service des eaux

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014, qui présentent un excédent d'exploitation d'un montant de 56 273,23 €.

Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 25 829,18 €.

DECIDENT, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget primitif 2015 le résultat comme suit :

- Report en Section d'Exploitation (art 002): 56 273,23€.

- Report en Section d'Investissement (art 001) : 25 829,18 €.

7. Vote du BP 2015 Commune

Après avis de la commission finances réunie les 10 et 17 mars 2015, Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2015 de la commune comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : en dépenses : 334 704,24 € ; en recettes : 334 704,24€
- Section d'Investissement : en dépenses : 113 801,68 € ; en recettes : 113 801,68 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 1 voix contre (Agnès GASTIGER) et 7 voix pour (dont 2 pouvoirs), DECIDE d'approuver le budget primitif 2015 de la commune conformément à la proposition émise.

8. Vote du BP 2015 service des eaux

Après avis de la commission finances réunie les 10 et 17 mars 2015, Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2015 du service des eaux :

- Section de Fonctionnement : 125 373,23 € en dépenses ; 125 373,23 € en recettes
- Section d'Investissement : 48 275,98 € en dépenses ; 48 275,98 € en recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver le budget primitif 2015 du service des eaux conformément à la proposition émise.

9. Taux d'imposition des 3 taxes directes locales de la Commune pour 2015

La commission finances du 17 mars 2015 a émis un avis pour fixer le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,19 %
- Taxe foncière bâti : 16,66 %
- Taxe foncière non bâti : 38,64 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver le vote des taux des taxes locales pour l'année 2015.

10. Attribution de subvention aux associations :

Après avis de la commission finances du 24 mars 2015, Monsieur le Maire propose les montants de subvention suivants :

Comité des cheveux blancs : pas de versement immédiat car en attente des nouveaux statuts suite au changement des membres de l'association.

Coopérative scolaire : 210 €

Crinquieurs du Mont Ganelon : 120 €

Petits écoliers : 280 €

Harmonie : 220 €

Association pêche : 180 €

Association chasse : pas de versement car en attente des informations concernant le bilan 2014 et le projet de budget 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver le versement de subventions aux différentes associations.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2015-Section de Fonctionnement – Article 65748.

11. Projets travaux d'investissement 2015 et fonds de concours ARC 2015

Monsieur le Maire rappelle que l'ARC qui a pour vocation d'assurer la réalisation d'équipements structurants a décidé de renouveler en 2015, l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 30 000 € à chacune des huit communes de l'Agglomération comptant moins de 2000 habitants.

Le versement de ce fonds est toutefois soumis à plusieurs conditions :

- Le fonds de concours doit financer exclusivement des dépenses d'investissement ;
- Le montant total de la subvention octroyée ne peut excéder la part du financement assurée, par votre commune.
- Le conseil d'agglomération et chaque conseil municipal doivent délibérer dans les mêmes termes pour chaque opération avant l'attribution desdits fonds.

Après avis de la commission travaux réunie le 24 mars 2015, le Maire rappelle les différents travaux d'investissement envisagés pour l'année 2015 et inscrits aux budgets primitifs de la commune et du service des eaux

- Projet d'acquisition matériel pour la salle multifonctions
- Projet d'acquisition matériel pour la mairie
- Réfection rue de la Ferme
- Pompe puits communal
- Nouveaux branchements

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de solliciter au titre du fonds de concours 2015 la somme de 30 188 €, pour financer plusieurs opérations d'investissement inscrites aux budgets primitifs de la commune et du service des eaux.

12. Demande de subvention pour le projet de city stade

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 18 novembre 2014 pour le projet de création d'un city stade à proximité de la salle multifonction, d'un montant global de travaux de 150 000 € environ qui serait subventionnable à 75 % grâce à l'aide du Conseil Général de l'Oise et 5 % par le fonds de concours de l'ARC. A la demande des services de la préfecture cette délibération doit être modifiée.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour la création d'un city stade et l'obtention d'une subvention de 75 % du montant HT des travaux. Si la subvention est accordée, la commune engagera les démarches pour la réalisation des travaux, si la subvention est refusée, le projet ne sera pas poursuivi.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à une voix contre (Agnès GASTIGER) et 7 voix pour (dont 2 pouvoirs). AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention de 75% auprès du Conseil Général pour le projet de construction d'un city stade et de signer l'ensemble des documents nécessaires.

13. Etude de voirie

Monsieur le Maire informe, qu'à sa demande, le bureau d'étude de l'ARC va préparer une étude tarifaire de remise aux normes des trottoirs pour l'adaptabilité aux personnes à mobilité réduite et la réfection de l'enrobé de la route. Les techniciens sont venus sur le terrain et préconisent l'intervention préalable d'un géomètre expert pour obtenir des relevés précis de la route et des trottoirs. Madame GASTIGER indique que des plans ont déjà été effectués. Le maire propose que l'ensemble de ces plans soient regroupés puis transmis à l'ARC, mais que si ces plans sont insuffisamment précis et que les services techniques ont besoin de davantage de détails, de nouveaux plans seront commandés auprès d'un géomètre. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de transmettre les plans existants aux services techniques et de prévoir l'intervention d'un géomètre seulement si nécessaire.

14. Amortissements service des eaux

Monsieur le Maire rappelle que sur le service des eaux les amortissements des immobilisations doivent être effectués chaque année et démarrent l'année qui suit la fin de travaux. Après vérification des données avec la trésorerie et notamment l'état de l'actif, le tableau des amortissements a été mis à jour.

Le Maire propose au conseil d'approuver la durée d'amortissement de 30 ans pour les opérations effectuées en 2014 : renforcement du réseau d'eau potable rue de la Ferme, nouveau branchement rue de la Rocque et borne incongelable rue de la Prêche soit la somme de 1 106,89 € par an pendant 30 ans article 28156. Monsieur Le Maire précise qu'il conviendra à chaque nouvelle opération votée de prévoir la durée d'amortissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la durée d'amortissement de 30 ans pour les opérations réalisées en 2014 soit la somme de 1 106,89 € par an article 28156, en plus des autres montants d'amortissements déjà votés.

15. Désignation nouveau suppléant SMIOCE, membre CCAS et participants autres commissions en remplacement de Monsieur Thierry BODIOT

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur BODIOT a présenté sa démission de conseiller municipal le 10 mars dernier. Il convient de prévoir son remplacement au SMIOCE et au sein des différentes commissions communales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE de désigner Monsieur Philippe QUILLET en tant que suppléant au sein du SMIOCE, en remplacement de Monsieur Thierry BODIOT.

Pour les commissions communales les remplacements suivants seront effectués :

Commission administration et finances : Monsieur Samuel DIVOUX est nommé membre suppléant.

Commission appel d'offres : Madame Pascale BONHOMME est nommée membre suppléant.

Commission urbanisme et aménagement : Monsieur Johan PETIT est nommé membre titulaire.

Commission vie scolaire et périscolaire : Madame Agnès GASTIGER est nommée membre titulaire.

CCAS affaires sanitaires et sociales : Monsieur Philippe QUILLET est nommé membre titulaire. Rappel liste des élus membres du CCAS de Bienville : Monsieur Claude DUPRONT, Maire et Président, Madame Virginie MATEOS, Madame Pascale BONHOMME, Monsieur Samuel DIVOUX et Monsieur Philippe QUILLET.

Questions diverses

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants pour la tenue des bureaux de vote et lors du dépouillement des élections départementales du mois de mars.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'association des petits écoliers organisera la brocante du 17 mai, les dates des permanences seront prochainement diffusées.

Un loto sera organisé le samedi 18 avril par les petits écoliers. Monsieur le Maire encourage l'ensemble des administrés à participer à cet évènement et soutenir l'association.

Monsieur le Maire indique que Monsieur NOEL a adressé courrier au service des eaux pour demander une mensualisation de sa facturation d'eau. Il est précisé à Monsieur NOEL qu'une mensualisation n'est pas possible mais qu'il peut se rapprocher des services de la trésorerie municipale pour obtenir un paiement échelonné.

Madame GASTIGER évoque une délibération du conseil municipal du 21 septembre 1971 pour le choix du blason de la commune et demande que celle-ci soit appliquée. Le Maire indique que cette question sera évoquée lors d'un prochain conseil pour voir si ce choix est maintenu ou pas.

Madame GASTIGER demande où en est le dossier coup de pouce pour l'emploi voté par le conseil en décembre 2014. Le Maire informe que la commission du conseil général se réunira en avril.

Madame GASTIGER demande si le CTP a émis un avis sur les autorisations d'absences exceptionnelles proposées par le conseil. L'avis n'a pas encore été reçu.

Madame BONHOMME demande si la fête des voisins sera organisée cette année sur la commune (date du vendredi 29 mai 2015), le Maire indique que chaque administré est libre d'organiser et de participer à ce type d'évènement.

Monsieur DEMANGEOT demande autorisation pour couper du bois dans les marais (dans la zone proche du BMX). Les membres présents du conseil approuvent cette démarche.

Monsieur BLAY remarque que 3 mois se sont écoulés depuis le dernier conseil municipal de décembre. Le maire rappelle que le conseil doit se réunir au minimum une fois par trimestre.

Monsieur BLAY déplore qu'il y ait plusieurs membres du conseil absents pour le vote du budget. Le Maire rappelle que des procurations ont été données par certains conseillers pour pallier à leurs absences.

Monsieur BLAY demande un point sur les projets de travaux sur la commune pour les prochaines années. Monsieur QUILLET indique que la commission travaux de la commune se réunit et prépare la liste les travaux prioritaires à effectuer.

Monsieur DEMANGEOT évoque l'entretien des fossés rue St Simon et rue de Compiègne et précise qu'ils ne sont pas assez creusés. Le Maire rappelle que l'entretien est bien effectué.

La séance est levée à 22h50.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Claude DUPRONT

